SEANCE DU 10 mars 2021

Le **dix mars deux mille vingt et un**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes- sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Aurélien CHAMPROMIS, Sylvie CHAMPROMIS, Jean Michel MOULIN, Delphine FARGE, Marie Claire FOUCHERAU, Sandrine VEROT, Dylan JACOPIN, Bernard DESBENOIT, Thierry GENOUX, Olivier BOICHON, Gérald BUFFARD, Stéphanie PAWLOWSKI, Philippe MONCORGER.

Absent avec pouvoir: Clément LE PAGE (donne pouvoir à Mr Thierry GENOUX)

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Comptes rendus : - Cohésion sociale

- Commission ECONOMIE

- Assainissement Commune
- Assainissement de Ressins
- Accès nord de Ressins
- Compte administratif 2020 :
 - Commune
 - Eau et assainissement
- Compte de Gestion définitif 2020 :
 - Commune
 - Eau et assainissement
- Adhésion au groupement de commande du contrôle des aires de jeux
- Circulation Montée Chanel / Les Communes
- Formation à l'utilisation des désherbants pour l'employé communal
- Missions transférées aux communes par le Trésor Public
- Elections département/région : 13 et 20 juin

COMPTES RENDU:

Cohésion sociale:

Mme Sandrine VEROT nous fait un rapport de la réunion :

 La psychologue responsable du point d'accueil Ecoute Jeune à CHARLIEU a expliqué être débordé par les demandes des parents et adolescent en mal-être suite au confinement. L'Observatoire de la petite enfance a fait une étude pour connaître le nombre de naissances, ainsi que le nombre d'enfants scolarisés, en garde chez les assistantes maternelles ou à leur domicile dans chaque commune.

• Commission ECONOMIE:

Mr Olivier BOICHON nous fait un rapport de la réunion :

- o La chambre de commerce et la chambre des métiers de Roanne vont disparaître.
- o Le magasine « LE MAG » va faire le portrait de 6 entreprises du territoire
- Mise en place d'une micro-crèche privée à Vougy
- Une Idée de Job dating organisé par la communauté de communes est émise
- Communication:
 - ENVI D'R est un site créé pour donner envie aux entreprises extérieurs de venir en campagne. Un abonnement est offert pendant un an par la communauté de communes.
 - INVEST IN Auvergne Rhône Alpes est un site qui a pour but d'attirer les grosses entreprises dans la campagne afin de créer de l'emploi, ainsi que de nouveaux habitants, de nouveaux enfants scolarisés dans les petites écoles...

• SIADEP:

Mr Jean Michel MOULIN nous fait un compte rendu :

- o Les travaux de POUILLY SOUS CHARLIEU arrivent à leurs termes
- o La station des eaux à BRIENNON à un projet de reconstruction
- Des travaux sont prévus à la monté Parras en 2021 voire 2022 pour déplacer une conduite d'eau se trouvant sous un garage (coût des travaux 13 000 € HT)
- Problèmes de tuyauterie à la Lagune : Il apparait que certains tuyaux présentent des soucis.
 La réparation est en cours. A terme les bassins pourront être mis en eaux pour étouffer les orties et liserons, pour laisser la place aux roseaux pour éviter la pollution de l'air

• Covoiturage :

Marie-Claire FOUCHERAU nous fait un rapport de la réunion :

La Communauté de Communes propose d'expérimenter de l'« autostop organisé » sur Nandax. Un point de rassemblement serait déterminé sur la commune pour que les autostoppeurs retrouvent leurs chauffeurs. Le système fonctionne pour le moment via des communiqués (Panneau Pocket, affiche...).

Un panneau serait mis en place pour déterminer la zone d'autostop.

Ce système reste expérimental. Cela n'engendre aucun coût supplémentaire pour la commune. La Communauté de Communes s'occuperait de la mise en place des panneaux et si l'essai est concluant, ils envisagent la mise en place d'une application et/ou des supports. Ouïe cet exposé, le conseil :

> APPROUVE à l'unanimité la mise en place de l'autostop organisé sur la commune.

• Assainissement de Ressins :

Mr Gérald BUFFARD nous fait un rapport de la réunion avec Mr MATRAY et Mme VAGINAY :

La station de Ressins n'est plus suffisante. La Lagune se trouve à l'heure actuelle sur un terrain appartenant au SIVOM des Varennes. Un diagnostic de l'état de fonctionnement de la Lagune doit être fait tous les 10 ans, hors le dernier date de 1993. Celui-ci dure un an et est subventionné à hauteur de 70% (coût : environs 50 000 € pour les 2 lagunes). Ressins accepte de prendre en charge la différence de la partie les concernant.

La restructuration de la lagune de Ressins, elle est également subventionnée à hauteur de 70% (environs 400 000 €). Ressins prend en charge la différence.

La Communauté de Communes apportera le support administratif et technique pour monter le dossier de subvention

Si le projet abouti, l'assainissement sera pris en charge par la Communauté de Communes en 2026 avec ceux de toutes les communes.

• Accès nord de Ressins :

Mr Roger SANDRI nous fait un rapport de la réunion.

Plusieurs zones de travaux sont prévues :

- Modification du carrefour des Genets (ferme Brisebras, carrefour Villers/Boyer/St Hilaire) : coût estimé 730 000 euros TTC.
- Création d'un boviduc : coût estimé 684 000 euros TTC. Les travaux seront subventionnés, sachant que Ressins s'engage à payer la différence.
- carrefour RD 49/VC 8 direction Boyer et retour vers le méthaniseur : coût estimé 50 000

A la demande des élus, une convention va être Proposition avec Ressins pour l'entretien du boviduc.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Délibération n°2021/009

Monsieur le Maire transmet à chaque conseiller municipal les documents relatifs à l'exécution du Budget 2020 de la Commune. Il comprend : les recettes et dépenses de la section de fonctionnement, les recettes et dépenses de la section d'investissement et le résultat de l'exercice section par section. Il présente et commente aujourd'hui ces documents puis invite les conseillers municipaux à poser des questions et à émettre des observations. Il se retire ensuite de la salle pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal élit alors, à l'unanimité, Monsieur Olivier BOICHON, 1^{er} adjoint, pour présider la séance.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

> DONNE ACTE de la présentation faite du Compte administratif qui peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement			
Opérations de l'exercice	303 175.95 €	412 298.05 €	
Résultat de l'exercice			109 122.10 €
Résultat reporté			1 747.94 €
Résultat de clôture			110 870.04 €
Investissement			

Opérations de l'exercice	92 037.75 €	107 931.48 €	
Solde d'exécution			15 893.73 €
Solde d'exécution reporté			15 976.45 €
Restes à réaliser			
Résultat de clôture			31 870.18€
Résultat global			142 740.22 €

➤ CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

	RECONNAIT	la	sincérité	des	restes	à	réaliser	•
_	ILCOMINALI	ıa	3111661166	ues	163163	а	i Calisci	,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.	

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération n°2021/010

Monsieur le Maire transmet à chaque conseiller municipal les documents relatifs à l'exécution du budget 2020 de la Commune. Il comprend : les recettes et dépenses de la section de fonctionnement, les recettes et dépenses de la section d'investissement et le résultat de l'exercice section par section.

Il présente et commente aujourd'hui ces documents puis invite les conseillers municipaux à poser des questions et à émettre des observations. Il se retire ensuite de la salle pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal élit alors, à l'unanimité, Monsieur Olivier BOICHON, 1^{er} adjoint, pour présider la séance.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

> DONNE ACTE de la présentation faite du Compte administratif qui peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement			
Opérations de l'exercice	29 001.05€	24 377.83 €	
Résultat de l'exercice			-4 623.22€
Résultat reporté			14 710.18 €
Résultat de clôture			10 086.96 €
Investissement			
Opérations de l'exercice	14 809.99 €	15 012.20 €	
Résultat de l'exercice			202.21 €
Résultat reporté			111 633.86 €
Résultat de clôture	_		111 836.07 €
Résultat global			121 923.03 €

> CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités

annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

> RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

> ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

Délibération n°2021/011

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de gestion établi par le Receveur municipal à la clôture de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal,

- après avoir examiné le Compte de gestion de l'exercice 2020 et pris connaissance des pièces de comptabilité tenues à sa disposition par le Receveur,
- après avoir constaté que les résultats de ce compte concordaient avec ceux du Compte Administratif 2020 de Monsieur le Maire,
 - ➤ APPROUVE à l'unanimité le Compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2020.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération n°2021/012

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de gestion du service « Eau et assainissement » établi par le Receveur municipal à la clôture de l'exercice 2020. Le Conseil Municipal,

- après avoir examiné le Compte de gestion du service « Eau et assainissement » de l'exercice 2020 et pris connaissance des pièces de comptabilité tenues à sa disposition par le Receveur,
- après avoir constaté que les résultats de ce compte concordaient avec ceux du Compte Administratif 2020 de Monsieur le Maire,
- ➤ APPROUVE à l'unanimité le Compte de gestion du service « Eau et assainissement » du Receveur municipal de l'exercice 2020.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Délibération n°2021/013

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après avoir constaté que le Compte Administratif 2020 de la Commune fait apparaître en :

- Section de Fonctionnement : un excédent de 110 870.04 €
- ◆ Section d'Investissement : un excédent de 31 870.18 €
- ➤ DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de 110 870.04 € comme suit :
 - en section d'investissement/recettes du Budget Primitif 2021, au compte 1068 « Réserves -Excédents de fonctionnement capitalisés » : 110 870.04 €,
- ➤ DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de 31 870.18 € comme suit :
 - en section d'investissement/recettes au compte 001 « Solde d'exécution positif reporté »,

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 AU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

Délibération n°2021/014

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir constaté que le Compte administratif 2020 fait apparaître en:

- ◆ Section de Fonctionnement : un excédent de 10 086.96 €
- Section d'Investissement : un solde d'exécution positif de 111 836.07 €
- > DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :
- en section de fonctionnement/recettes du Budget Primitif 2021, au compte 002 « Résultat reporté » :
 10 086.96 €,
- ➤ DECIDE que le solde d'exécution positif en section d'investissement de 111 836.07 € sera repris en section d'investissement/recettes au compte 001 « Solde d'exécution positif reporté ».

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CONTROLE DES AIRES DE JEUX :

Délibération n°2021/015

Mr Gérald BUFFARD expose qu'il existe un groupement de commande du contrôle des aires de jeux à la Communauté de Communes,

Vu le Décret n°96-1136du 18 décembre 1996 concernant la sécurité des aires de jeux,

Vu les articles R. 322-19 à R. 322-26 et les annexes III-1 et III-2 de la partie règlementaire du code du sport,

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à la convention groupement de commandes pour les contrôles d'équipements sportifs et des aires de jeux.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ➤ APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour les contrôles d'équipements sportifs et des aires de jeux
 - > AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention du groupement
- ➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;
- ➤ **DECIDE** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

CIRCULATION MONTEE CHANEL / LES COMMUNES

Mr Roger SANDRI expose plusieurs solutions pour freiner la circulation sur la Montée Chanel/Les Communes :

- Soit réduire la vitesse : passage de 30 à 50 KM
- Soit mettre des panneaux de sensibilisation (coût : de 265 à 365 € HT)

Ouïe cet exposé, le conseil :

➤ **DECIDE** de valider la mise en place de panneau de sensibilisation avec 14 voix pour et 1 abstention

Mr Jean Michel MOULIN propose de faire un courrier aux riverains des chemins concernés afin de rappeler aux parents leur responsabilité. Les élus acquiescent.

FORMATION A L'UTILISATION DES DESHERBANTS POUR L'EMPLOYE COMMUNAL:

Mr Roger SANDRI expose que Mr PRECLOUX n'a pas le droit d'utiliser de produits phytosanitaires (désherbant, destruction des mousses...) sans une formation de 2 jours.

Mr PRECLOUX va donc être formé le 12 et 13 avril 2021 (coût de la formation : 250 €).

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS:

Délibération n°2021/008

Le maire expose que le Trésor Public délègue de plus en plus la comptabilité aux secrétaires de mairie. Ce qui soulève plusieurs problèmes :

Les heures de présences de Mme Goutte Ludivine doivent être augmentées pour faire face à la charge de travail.

Actuellement un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^e classe est inscrit au tableau des effectifs de Nandax pour 17 heures 30 minutes hebdomadaires.

M. le Maire propose donc de supprimer cet emploi de d'adjoint administratif principal de 2^e classe pour 17 heures 30 minutes hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent de d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet, (à raison de 21 heures hebdomadaires) sous réserve de l'accord du Comité Technique.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal :

- ➤ approuvent la suppression à compter du 01 avril 2021 d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet à raison de 17 heures 30 minutes hebdomadaires.
- ➤ approuvent la création à compter du 01 avril 2021 d'un emploi permanent de d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet, (à raison de 21 heures hebdomadaires) sous réserve de l'accord du Comité Technique.
- imputent les dépenses correspondantes au chapitre 012
- > chargent M. le Maire de procéder au recrutement et à la nomination d'un agent sur cet emploi selon les conditions statutaires et réglementaires.

ELECTIONS DEPARTEMENT/REGION:

Mr Roger SANDRI expose qu'en vue des élections départementales et régionales prévu le 13 et 20 juin 2021, un inventaire doit être fait pour vérifier si la mairie à tout le matériel nécessaire.

Il faut aussi mettre en place le planning sachant qu'il faudra 6 personnes par tranche horaire.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Tout volontaire sera le bienvenu.

PLAN DE RELANCE ECOLE :

Mme Stéphanie PAWLOWSKI a rencontré la directrice pour faire le point sur les besoins actuels et futurs de l'école concernant le matériel informatique.

La directrice a indiqué avoir besoin de 2 PC portables (un pour chaque enseignant) et 2 vidéos projecteur ou 2 écrans tactiles.

Des devis ont été demandés à PREFORMANCE, ELAN et RBI.

Une demande de subvention est possible (condition : dépense de minimum 3 500 €). A savoir que le dossier est à rendre avant le 31 mars 2021 sans toutefois engager de dépense.

La directrice a indiqué avoir besoin de 2 PC portables 2 vidéos projecteur ou 2 tablettes : 31 mars Sachant que la date limite de dépôt du plan de relance est fixé au 31 mars 2021 et que celui-ci n'engage à rien (condition 3500€ mini de dépenser).

La séance est levée à 22h30.

Prochaine réunion le 14 avril 2021.